

Taxe d'accise—Loi

M. Deans: Je suis un Canadien très, très ordinaire.

M. Brisco: A quelle catégorie appartient-il au juste? Les néo-démocrates se prennent pour la crème de la société. S'ils veulent créer des classes au Canada, libres à eux!

M. Keeper: C'est vrai que vous, vous êtes ordinaire.

M. Brisco: Merci.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

M. Brisco: Pas mon discours; vous n'étiez pas là.

M. Deans: Je vous regardais depuis le couloir pendant que j'essayais de prendre certaines dispositions pour demain.

Je pense que le député aurait intérêt à comprendre le processus que nous amorçons. Par exemple, les choses dont nous discutons ont été soumises à la Chambre parce que, essentiellement, nous étions d'accord. Nous leur reconnaissons une certaine valeur. Ces questions-là ne figuraient pas dans le projet de loi initial et nous avons décidé d'inclure les ristournes qui, de son propre aveu, seront utiles à ceux qui en ont vraiment besoin. C'est pourquoi nous avons accepté de retirer le projet de loi du consentement unanime et de le proposer à nouveau en prévoyant ces ristournes, pour garantir ces avantages aux personnes en question.

Quant au député, il serait utile qu'il comprenne que nous sommes là pour signaler les problèmes. En ce qui concerne les dispositions dont nous ne parlons pas, c'est sans doute que nous les approuvons ou du moins que nous n'y trouvons rien à redire.

Cependant, pour revenir sur les observations du député, ces dispositions n'auraient pas pu faire partie du projet de loi sans notre accord.

M. Brisco: Monsieur le Président, je trouve étrange cette intervention du député en réponse à mes observations.

M. Deans: Pourquoi?

M. Brisco: Je ne retrouve rien à redire aux délibérations de la Chambre. Je parlais de l'appui de . . .

M. Deans: Nous avons dit que ces dispositions ne se trouveraient pas dans le projet de loi si nous ne les approuvions pas.

M. Brisco: C'est moi qui ai la parole, je pense. Si le député veut m'attaquer encore une fois, qu'il le fasse. Si le député veut débattre la question, il peut se reporter à mon discours précédent et le lire. Je vois qu'il vient de quitter sa place. Il ne veut pas vraiment suivre le débat.

M. Deans: Je vous écoute.

M. Brisco: Il n'en demeure pas moins que lorsque le gouvernement fait une proposition positive, l'opposition l'admet de mauvaise grâce. L'opposition ne s'intéresse qu'aux aspects négatifs, voilà le fin mot de l'histoire.

M. Young: Monsieur le Président, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) vient de quitter sa place pour aller parler au leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn).

Il espère sans doute que celui-ci aura l'obligeance de lui expliquer les délibérations de la Chambre, pour lui éviter d'intervenir et de faire ce genre de remarque.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a-t-il une autre question à poser?

M. Keeper: Oui, monsieur le Président. Le député a signalé que ce projet de loi prévoit certaines ristournes à l'intention des agriculteurs et des pêcheurs. Il est évident que c'est grâce à notre appui que ces ristournes existent.

Cependant, elles seraient inutiles si le gouvernement cessait, pour commencer, d'augmenter la taxe de vente. Cela fait l'objet d'une autre partie du projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) veut-il répondre à cette intervention?

M. Keeper: Il y a renoncé.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) veut-il participer au débat?

M. Dorin: Oui, monsieur le Président.

M. Young: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence a demandé à la Chambre si elle était prête à se prononcer avant que le député ne demande la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à dire au député que tant que je continue à lire et tant que nous n'en sommes pas à appeler les noms, le vote proprement dit n'est pas encore commencé. C'est pourquoi je donne la parole au député d'Edmonton-Ouest.

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je participe volontiers à ce débat, car il porte sur des questions que je tiens pour importantes. Elles le sont effectivement non seulement pour tous les Canadiens, mais aussi pour mes commettants.

Le premier point est le projet de hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente. Cette mesure avait initialement été proposée par le précédent gouvernement qui l'avait présentée comme une taxe spéciale de relance. J'avais trouvé à l'époque assez inconcevable que le gouvernement libéral puisse recourir à une taxe sur des ventes futures afin de régler ses dépenses courantes. Voilà pourquoi le gouvernement actuel en est réduit à imposer cette taxe pour régler ces dépenses. Je pense qu'il utilise à bon escient son pouvoir pour faire adopter ces mesures. J'espère qu'il y parviendra d'une manière opportune et harmonieuse.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires?